

**PROCÈS-VERBAL
DE LA
RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL
16 - 18 septembre 2025
Ottawa (ON)**

Participant-e-s

Consoeur Shimen Fayad, présidente nationale
Confrère Marc Blanchard, vice-président national
Confrère Benoît Thibault, VPR– Québec
Confrère Robert Chafe, VPR– Terre-Neuve-et-Labrador
Consoeur Diane De Berardinis, VPR – Québec
Consoeur Jeannine Laing, VPR suppléante – RCN
Consoeur Diane Girouard, VPR – RCN
Consoeur Janine Etherington, VPR - Ontario
Confrère Kevin Lundstrom, VPR - Ontario
Consoeur Darlene Lewis, VPR-Alberta/C-B
Confrère Richard May, RVP-C-B/Yukon
Confrère Rae McCleave, RVP-NB/NÉ
Confrère Dana-Lee Armstrong, VPR– Manitoba
Confrère Lorrie Bucknell, VPR– Saskatchewan
Confrère Robert Weaver, VPR– Alberta/TN-O/Nunavut
Confrère Tyler Augustine, VPR– NB/Î-P-É/NÉ
Consoeur Sarah Oakley, VPR suppléante – Atlantique

Absences excusées

Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR – Atlantique
Consoeur Rubin Kooner, VPR – RCN

1. **CONVOCATION**

La réunion du Conseil national du STSE est ouverte à 9 h 01 le 16 septembre 2025 sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, présidente nationale.

2. **RECONNAISSANCE DES TERRES VISÉES PAR UN TRAITÉ**

La consoeur Fayad reconnaît que, puisqu'elle se trouve à Ottawa, elle est sur le territoire traditionnel non cédé et non abandonné du peuple algonquin Anishinaabe.

3. **ADMINISTRATION**

La consœur Fayad souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et aux participant-e-s à cette réunion du Conseil. Elle rappelle les règles d'utilisation des microphones, invitant les participant-e-s à couper leur micro avant de le repositionner afin de faciliter le travail des interprètes. Elle ajoute que les participant-e-s sont tenu-e-s de porter leur badge d'accès à tout moment. Les modalités du déjeuner sont ensuite expliquées, à savoir que même si un déjeuner est organisé, les membres du Conseil peuvent choisir de ne pas y participer s'ils le souhaitent, mais sont alors priés d'aviser l'équipe à l'avance afin que les responsables financiers puissent en être informés.

4. **DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT**

La déclaration sur le harcèlement est lue en français par le confrère Benoît Thibault, VPR. Le confrère Tyler Augustine, VPR, lit quant à lui la version en anglais.

5. **DÉCLARATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**

La déclaration du STSE sur la santé et la sécurité est lue par le confrère Marc Blanchard.

6. **HEURES DES SÉANCES**

MOTION : p/a Etherington/Girouard

Il est convenu à l'unanimité que les heures des séances soient les suivantes :

Mardi 16 septembre 2025

- 9 h – 12 h ; 13 h – 16 h
(affaires courantes) Déjeuner assuré
- 10 h – finances
- 18 h – événement

Mercredi 17 septembre 2025

- 9 h – 12 h ; 13 h – 16 h
(affaires courantes) Déjeuner assuré
- 10 h – Présentation sur les trop-perçus du système Phénix
Donna Lackie

Jeudi 18 septembre 2025

- 9 h – 12 h ; 13 h – 17 h
(Journée de discussion) Déjeuner assuré

ADOPTÉE

7. **TABLEAU D'HONNEUR DU STSE**

Une minute de silence est observée à la mémoire de tous les membres décédés au cours de la période considérée.

Paulette Parsley – 90002
Eric Parents - 10052

8. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : p/a Weaver/May

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

Supprimer et reporter à la prochaine réunion du Conseil :

9. Approbation du procès-verbal

ADOPTÉE

Le confrère Blanchard, vice-président national, préside la séance.

9. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE**

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, communique des informations supplémentaires et des mises à jour concernant l'avenir du STSE, le mandat de reprise du travail, la Conférence sur la santé et la sécurité au travail (SST) et le refus de travailler des agent-e-s des pêches.

MOTION : p/a Fayad/Lewis

Que le rapport de la présidente nationale soit adopté.

ADOPTÉE (VC 1)

La consœur Fayad, présidente nationale, reprend la présidence de la séance.

10. **RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT NATIONAL**

Le confrère Marc Blanchard fait le point sur la dotation en personnel, les réunions du CNOPSST et les CCSP nationaux et régionaux.

MOTION : p/a Blanchard/Girouard

Que le rapport du vice-président national soit adopté

Suivi : Le comité des Statuts et de la structure doit examiner l'article 9 du Titre 4 des Statuts afin d'en discuter et de le reformuler en vue d'une éventuelle résolution.

Le confrère Blanchard, vice-président national, préside la séance.

12. **RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES**

d) **Présentation – Banque Nationale – Dérick Duchesne**

Dérick Duchesne, de la Banque Nationale, donne un aperçu des placements du STSE et du portefeuille du Fonds de grève.

La consœur Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

10. **RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT NATIONAL (suite)**

MOTION : p/a Blanchard/Girouard

Que le rapport du vice-président national soit adopté.

ADOPTÉE (RV 2)

11. **RAPPORT DES VICE-PRÉSIDENT-E-S DES RÉGIONS**

MOTION : p/a Augustine/Girouard

Que le rapport du confrère Tyler Augustine, vice-président régional, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Les vice-président-e-s des régions font le point oralement sur leurs activités.

Le confrère Benoît Thibault, VPR, présente un compte rendu soulignant deux priorités : soutenir deux sections locales confrontées à des difficultés de recrutement de dirigeant-e-

s, et faire avancer la planification de la relève en prévision du départ à la retraite, en 2026, du VPR et de son suppléant.

Le confrère Richard May, VPR, fait le point sur les efforts déployés pour combler les lacunes en matière de formation au traitement des griefs et aux compétences des délégué-e-s syndicaux/syndicales, sur les progrès réalisés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail depuis le passage à un modèle national, sur les préoccupations persistantes concernant le harcèlement et la violence au travail, ainsi que sur les visites de sites récentes et prévues visant à mobiliser les membres dans toute la région.

Le confrère Rae McCleave, VPR, parle de la participation aux négociations collectives du groupe PA, des défis persistants liés au recrutement et de la relève au sein des exécutifs locaux, des efforts visant à améliorer la communication avec les sections locales, des travaux des comités (notamment ceux sur l'environnement et la SST), ainsi que de la poursuite du plaidoyer sur les questions des mesures d'adaptation, du harcèlement et de la responsabilité de la direction au sein des ministères.

Le confrère Blanchard, vice-président national, préside la séance.

La consoeur Janine Etherington, VPR, aborde divers sujets tels que la récente reconstitution d'une section locale dotée d'un nouveau comité exécutif, le soutien continu apporté par le biais de réunions du comité exécutif et la formation sur les conventions et le règlement des griefs, et confirme que les trois sections locales disposent désormais d'un effectif complet.

La consoeur Diane Girouard, VPR, discute du déménagement prévu de 675 membres des SAC d'Ottawa à Gatineau à partir de l'été 2026, des préoccupations persistantes des membres et de la gestion des griefs, puis indique avoir demandé un soutien accru de l'AFPC en matière de formation dans la RCN. Tous les autres points sont abordés dans le rapport bilingue qu'elle a remis.

La consoeur Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

La consoeur Diane De Berardinis, VPR, aborde les défis persistants liés au recrutement et à la formation des délégué-e-s, le soutien continu apporté aux dossiers des membres, les répercussions limitées à Santé Canada, les préoccupations concernant le réaménagement des effectifs (RE) à l'Agence de la santé publique, ainsi que les problèmes persistants au sein des SAC, notamment le harcèlement, les inégalités en matière de dotation et le soutien insuffisant dans le domaine des relations de travail.

Le confrère Kevin Lundstrom, VPR, donne une mise à jour sur les graves préoccupations soulevées concernant le harcèlement et les représailles systémiques au sein des ministères, liées aux activités syndicales, soulignant leur impact personnel, l'incapacité potentielle à

mener à bien le mandat et l'effet négatif sur l'engagement des membres et la participation aux activités du Syndicat.

La consoeur Darlene Lewis, VPR, aborde diverses questions dont les travaux en cours concernant les questions de santé et de sécurité au travail, notamment les comités locaux et régionaux de la SST, les problèmes sectoriels liés à la discrimination et à l'obligation d'accommodement, les élections aux comités, les dossiers liés aux licenciements, les initiatives d'engagement des membres et la présidence de la première réunion régionale sur la SST pour Environnement Canada.

Le confrère Blanchard, vice-président national, préside la séance.

Le confrère Robert Chafe, VPR, donne une mise à jour sur les préoccupations soulevées par d'autres concernant la formation et l'éthique, met en avant les efforts déployés pour dispenser les cours de formation demandés par les membres, puis fait état des répercussions importantes de la restructuration ministérielle sur les membres du MPO. Il fait également part de ses préoccupations concernant les réductions budgétaires, les répercussions sur les effectifs, les défis en matière de relations de travail et les pratiques de gestion, en particulier dans la région de Terre-Neuve.

La consoeur Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES (suite)

Le confrère Blanchard, en tant que président du Comité des finances, présenté le rapport financier

MOTION : p/a Blanchard/Thibault

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

ADOPTÉE (VC 3)

La consoeur Fayad indiqué que le Conseil examinera d'abord les modifications recommandées par le Comité des finances concernant la Politique sur les voyages, la motion distincte relative à cette politique devant être traitée ultérieurement sous la rubrique « Affaires nouvelles ».

Suivi : le VPN fera le suivi auprès de Derek et Martin afin d'obtenir des informations supplémentaires concernant les activités commerciales de CAE Incorporated, en particulier pour savoir si une partie de celles-ci est liée au secteur de l'armement, puis fera rapport au Conseil.

a) Politique sur les voyages

MOTION : p/a Blanchard/Chafe

Le confrère Blanchard indique que cette politique s'inspire de la Politique sur les voyages de l'AFPC et que des modifications ont été apportées pour tenir compte de notre Élément Le confrère Blanchard présente chaque modification proposée :

Section 1.3

Enfant à charge – s'entend de l'enfant biologique, légalement adopté, selon les coutumes autochtones, ou le beau-fils **d'un-e employé ou de son/sa conjoint-e**, qui est célibataire, sans emploi, à charge et **âgé-e** de moins de 18 ans s'il **ou elle** ne fréquente pas à plein temps un établissement d'enseignement, sinon **âgé-e** de moins de 25 ans ou sans limite d'âge si l'enfant à charge est atteint d'un handicap permanent.

Table des matières

9.1. Politique du l'AFPC-STSE sur la garde familiale

SECTION 12 – ANNEXES

ANNEXE A – Taux du STSE/AFPC – Indemnités de repas et de frais accessoires et taux kilométriques

2.2.1 Le voyageur :

- se familiarise avec la Politique des voyages du STSE,
- se procure une autorisation avant de voyager,
- remet une attestation de congé de son employeur ainsi que ses demandes de remboursement de frais de voyage dûment complétées et accompagnées des pièces justificatives nécessaires, reçus originaux et autres explications sur les changements, le cas échéant,
- dépose ses demandes de remboursement de frais de voyage dans les 90 jours ouvrables suivant le voyage,
- sauvegarde les avances de fonds pour les voyages et autres sommes fournies.
- En cas de prolongation du voyage pour une ou plusieurs nuits supplémentaires, l'intéressé-e est tenu-e de payer tous les frais.
- Toutefois, si une personne doit assister à deux événements du STSE

consécutifs dans la même région et que le coût d'un vol aller-retour est plus élevé que le coût d'un séjour supplémentaire à l'hôtel, à la discrétion du signataire autorisé, le séjour à l'hôtel peut être approuvé. Toutes les autres obligations et dépenses liées à ces journées de transition, y compris les indemnités journalières, le kilométrage, les taxis et les frais accessoires, sont à la charge de l'intéressé.

4.3.3 Une fois autorisés, les voyages en train doivent normalement être effectués en classe économique. Toutefois, les voyages d'autre classe peuvent être autorisés dans certaines circonstances, avec l'approbation du signataire autorisé approprié.

4.4.1 Les services de taxi syndiqués doivent être utilisés lorsque d'autres solutions plus économiques, telles que les transports en commun locaux ou les services de navette aéroportuaire, ou les services de traversier, ne sont pas disponibles ou ne sont pas pratiques. Lorsqu'il n'existe pas de services de taxis syndiqués, d'autres services de covoiturage peuvent être envisagés.

4.5.2 Les voyageurs doivent passer par l'agence de voyages du STSE pour leurs réservations et locations. L'agence de voyages du STSE réserve des voitures auprès de sociétés affiliées au syndicat dans la mesure du possible et à des tarifs préférentiels. Seul le voyageur autorisé doit être inscrit comme conducteur sur le contrat de location de voiture. Si un conducteur secondaire est nécessaire, cette personne doit également être un voyageur autorisé pour l'événement.

7.1.2 Il incombe au voyageur de s'identifier comme un voyageur/une voyageuse du STSE afin d'obtenir le tarif le plus économique et le plus syndical pour l'hébergement 21 commercial (s'il y en a un).

7.1.4 À moins d'indication contraire, toutes les réservations d'hôtel doivent être effectuées par l'intermédiaire de l'agence de voyages du STSE et les frais portés à la carte de crédit personnelle du voyageur. Si le voyageur ne dispose pas d'une carte de crédit personnelle, il doit contacter le personnel du STSE responsable de l'activité qui l'aidera à garantir la réservation. Le voyageur est alors responsable du paiement des frais d'hôtel (à moins qu'il ne fasse partie d'un bloc de chambres sous contrat) et est remboursé pour les frais de chambre et les taxes par le biais de la demande de remboursement des frais de voyages (le voyageur est responsable de toutes les dépenses personnelles ou accessoires qu'il a pu imputer à sa chambre).

- 8.3.2 Lorsque l'hébergement pour la nuit est autorisé et utilisé, le voyageur reçoit une indemnité de faux frais qui couvre un certain nombre de dépenses diverses, y compris le coût des pourboires, pour chaque jour ou partie de journée en déplacement, comme suit :
- pour les périodes prolongées en déplacement de deux mois ou plus, l'indemnité pour frais accessoires est incluse dans le taux d'indemnité de repas approprié et n'est donc pas remboursée séparément.
 - L'indemnité pour frais accessoires n'est pas versée lorsque, par exemple, un vol de nuit arrive dans la zone d'affectation du voyageur après minuit.)– l'indemnité est versée pour le jour où la majeure partie du voyage a eu lieu, mais pas pour le jour suivant où l'arrivée a eu lieu tôt le matin).

SECTION 10 – LETTRES DE CONGÉ

- 10.1 [Pour les événements nécessitant une lettre de congé](#), les voyageurs recevront une lettre [du bureau National du STSE, couvrant l'évènement et pour le jour du voyage](#). Pour les voyageurs se trouvant à moins de 300 km de l'évènement de STSE, une demi-journée de voyage sera accordée.

ADOPTÉE

Suivi: Le Comité des finances examinera la formulation relative au service de voiturier et déterminera s'il convient d'ajouter des précisions ou des exceptions à la Politique.

b) Règlement 5b – Motion

MOTION : p/a Blanchard / Chafe

ATTENDU QUE le Règlement 5 b) du STSE prévoit une allocation de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour l'achat de matériel technologique destiné à un-e VPR, et

ATTENDU QUE ce montant est calculé au prorata si le ou la VPR ne termine pas son mandat de trois ans, et

ATTENDU QU'un-e suppléant-e ou un nouveau dirigeant élu ou une nouvelle dirigeante élue occupant le poste de VPR laissé vacant a également

besoin de matériel technologique pour exercer les fonctions de son rôle électif, et

ATTENDU QUE le coût de ce matériel ne devrait pas être à la charge exclusive de la personne nouvellement élue ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU que le Règlement 5 b) du STSE soit modifié comme suit :

- c) Appareils technologiques L'Élément a créé une subvention en vue de l'achat d'appareils technologiques pour les vice-président-e-s des régions. Le montant maximal de ladite subvention durant le mandat débute immédiatement après le Congrès triennal de l'Élément jusqu'au 1er janvier du prochain Congrès triennal de l'Élément, est de mille cinq cents dollars (1 500 \$), taxes comprises.
- Il est entendu que les appareils en question sont pour un usage personnel et pour celui de l'Élément et que par conséquent le montant ci-dessus ne représente qu'une subvention.
 - Les vice-président-e-s des régions sont chargé-e-s de chercher puis d'acheter les appareils en question et de remettre les reçus des achats à une personne des finances .
 - Les vice-président-e-s des régions peuvent acheter n'importe quelle marque de matériel ou d'ensemble de matériel et de logiciel. Toutes garanties prolongées, si elles sont achetées, sont incluses dans le total. On s'attend que les VPR apportent leur appareil technologique à toutes les réunions et/ou tous les événements du Conseil.
 - Les vice-président-e-s des régions n'auront droit au remboursement que de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au maximum par cycle de trois (3) ans. En cas de perte, de dommage ou de mauvais fonctionnement des appareils en question, la responsabilité des frais encourus incombe aux vice-présidences régionales si le montant maximal de la subvention a été atteint.
 - Si un-e VPR ne va pas jusqu'au bout de son mandat de trois (3) ans, le montant en question sera calculé au prorata de la période pendant laquelle la personne a occupé ses fonctions. Il ne sera pas possible de retourner le matériel au bureau national une fois l'achat effectué.
 - ***Les dirigeant-e-s qui prennent la relève ou sont élu-e-s à un poste de VPR devenu vacant recevront le montant le plus élevé entre 800 \$ et une somme calculée au prorata du nombre de semaines restantes du mandat.***
 - La présente ligne directrice concerne les VPR de l'Élément.

ADOPTÉE

d) **États financiers pour la période se terminant le 30 juin 2025**

Le confrère Blanchard présente les états financiers non vérifiés pour la période de janvier à juin 2025.

13. **RAPPORT DU COMITÉ DES RÉCOMPENSES ET DES TITRES HONORIFIQUES**

La consoeur Darlene Lewis fait le point sur les activités du Comité.

14. **RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU STSE**

MOTION : p/a McCleave/Augustine

Le confrère McCleave présente le rapport du Comité de l'environnement du STSE.

ADOPTÉE

15. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA STRUCTURE ET DES STATUTS**

MOTION : p/a May/Chafe

Le confrère May présente le rapport du Comité de la structure et des Statuts du STSE.

ADOPTÉE

Le Conseil national lève la séance à 16 h.

17 septembre 2026

La consoeur Shimen Fayad déclare la séance ouverte.

16. **RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ**

Le confrère Blanchard présente un rapport oral du Comité permanent de la santé et de la sécurité.

10 h – Présentation sur les trop-perçus dans le système Phénix

Donna Lackie, agente des projets spéciaux de l'AFPC pour Phénix, fait une présentation sur les trop-perçus actuels dans le système de paye Phénix et les procédures d'acheminement des dossiers.

17. **RAPPORT DU COMITÉ DU MANUEL DU STSE**

Pas de rapport.

18. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION**

Pas de rapport. La consœur Girouard a officiellement démissionné de son poste de présidente du Comité. La consœur Fayad la remercie pour son travail et indique qu'un nouveau président ou une nouvelle présidente devra être choisie.

Points permanents

19. **PROBLÈMES RENCONTRÉS AVEC CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL DE L'AFPC**

Le confrère Lundstrom donne quelques explications en la matière, puis la consœur Fayad présente la version mise à jour du Règlement 19 de l'AFPC, qui contient désormais des dispositions spécifiques concernant la procédure de règlement des plaintes du personnel de l'AFPC.

Nouvelles affaires

20. **CONFÉRENCE NATIONALE VIRTUELLE DU STSE – BUREAU NATIONAL**

L'ébauche de l'ordre du jour doit être finalisée d'ici le 30 septembre 2025. Les dates ont été confirmées, soit les 5-7 novembre 2025. Dana-Lee Armstrong s'est portée volontaire pour présider le comité. Benoit, Janine et Kevin s'en font de même pour faire partie du comité.

21. **POLITIQUE DES VOYAGES**

MOTION : p/a Laing/Girouard

ATTENDU QUE le bureau national du STSE a élaboré sa propre Politique des voyages qui suit celle de l'AFPC, et

ATTENDU QUE les vice-président-e-s des régions n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner ladite politique en détail ou en discuter avec les dirigeant-e-s de leur section locale, et

ATTENDU QUE certain-e-s dirigeant-e-s de section locale ont fait remarquer que ladite politique du STSE ne respecte pas la Directive du Conseil national mixte concernant le transport ferroviaire, et

ATTENDU QUE ces dirigeant-e-s de section locale ont demandé que cette question soit abordée à la réunion du Conseil du STSE ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU que la Politique des voyages du STSE soit mise à jour afin de se conformer à la Directive du Conseil national mixte sur les déplacements en train.

ADOPTÉE

22. **DIRECTIVES RELATIVES AU CONGRÈS ET AU COMITÉ D'ACCUEIL – BUREAU NATIONAL**

MOTION : p/a Armstrong/Augustine

Motion visant à accepter les lignes directrices relatives au Congrès et au Comité d'accueil

ADOPTÉE

Comité du Congrès

Rae McCleave et Tyler Augustine sont nommés coprésidents dudit Comité.

Dana Lee Armstrong et Diane De Berardinis se portent volontaires pour faire partie du Comité.

Comité d'accueil

Tyler Augustine et Rae McCleave solliciteront des membres de leurs régions respectives.

TROIS (3) MEMBRES DE LA RÉGION HÔTE + RVP (2 VRP cette année)

Le délégué au Congrès ne fait pas partie du Comité d'accueil

23. **FRAIS D'ENQUÊTE LOCALE**

MOTION : p/a Laing/Girouard

ATTENDU QUE la Section locale 70712 a fait l'objet d'une enquête menée par le STSE qui a duré 4 ans et demi, et

ATTENDU QUE ladite enquête a pris beaucoup de temps, et

ATTENDU QUE la section locale concernée n'a pas été informée à l'avance des coûts de cette enquête, et

ATTENDU QUE le STSE a engagé des enquêteurs extérieurs à la RCN, ce qui a alourdi les coûts, et

ATTENDU QU'il avait été convenu avec la section locale que le STSE prendrait en charge les coûts de l'enquête en raison des facteurs susmentionnés ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU que le STSE rembourse à la Section locale 70712 la somme de 2 566,04 \$, correspondant aux frais d'enquête qui lui ont été facturés.

MOTION D'AMENDEMENT : p/a Girouard/Laing

Amendement : ...que le STSE rembourse à la Section locale 70712 la somme de **1 200 \$**, correspondant aux frais d'enquête qui lui ont été facturés.

REJETÉE

MOTION D'AMENDEMENT : p/a McCleave/May

Amendement : ...que le STSE rembourse à la Section locale 70712 la somme de 2 400,00 \$, et que ladite section locale prenne en charge les frais restants.

ADOPTÉE

24. **ASSISTANT ADMINISTRATIF JUNIOR/ASSISTANTE ADMINISTRATIVE JUNIORE DU STSE**

MOTION : p/a Laing / Girouard

ATTENDU QUE le STSE dispose d'une gamme de postes au sein de son personnel, et

ATTENDU QU'en raison de lacunes en matière de personnel et de transfert des connaissances au sein des services administratifs du STS, et

ATTENDU QU'en raison desdites lacunes, certaines tâches administratives ont été confiées aux dirigeant-e-s nationaux/nationales du STSE et exécutées par eux et elles, et

ATTENDU QU'il est avantageux d'assurer la stabilité et la cohérence du bureau national du STSE et de ses activités, et

ATTENDU QUE la présence d'un assistant administratif junior ou d'une assistante administrative juniore contribuera à combler les lacunes au sein du bureau du STSE et permettra d'assurer la planification de la relève pour l'avenir ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU de créer un poste d'assistant administratif junior ou d'assistante administrative juniore du STSE, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil national du STSE définisse le rôle, les fonctions et les responsabilités dudit poste.

MOTION DE RETRAIT : p/a Laing/Girouard

ADOPTÉE

La séance est levée